



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS



Vol. 8 n° 7 juillet 2001

SOMMAIRE

Concours «Fleurir le Québec»	3
Projet de compostage dans la MRC ..	5
Chronique pastorale	7
Recette des fermières	8
Bibliothèque du Rocher	10
Le cimetière s'est refait une beauté..	11
Campagne «Fleur de Soleil».....	12
Le compost	13-15
Attention aux déchets à la rivière	15
Le porc du Québec sur le barbecue..	16
Familles d'accueil recherchées	17
Bonnes vacances aux fermières.....	17
Le suicide encore trop présent... ..	18
Les Débrouillards	19
Au fil des jours	20
Chronique du maire	21
L'Écho municipal	22-34
Les petites annonces	35

Bonnes Vacances!

juillet

2001



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Imprimerie Bernier, Montmagny

Journal réalisé bénévolement STE... communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00 \$	96,00 \$
1/4 page	15,00 \$	144,00 \$
1/2 page	30,00 \$	288,00 \$
1 page	50,00 \$	480,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distri/bution
Asser/mentée
AVDA
membre 2000



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Concours Fleurir le Québec 2001...

Préparez-vous!

Le Comité d'embellissement de Saint-François tient à aviser la population que, comme par les années passées, les jugements des concours «Fleurir le Québec» provincial et municipal auront lieu dans la première quinzaine de juillet. Nous vous encourageons à apporter une attention particulière à vos aménagements.



Salon Kato
Coiffure Elle et Lui
Carole Guillemette
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117



Le Café du Havre

OFFREZ-VOUS
QUELQUES
HEURES
DE VACANCES
EN PROFITANT
DE NOTRE
TERRASSE!

Maintenant ouvert tous les jours
de 8 heures à 23 heures

Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

Nous incitons aussi les commerces et industries à faire un pas en ce sens et profitons de l'occasion pour féliciter la pharmacie Pierre Martin et la Boucherie Richard Morin pour leurs aménagements respectifs.

D'autre part, nous tenons à vous rappeler que la marguerite est la fleur emblème de Saint-François.

Nous vous incitons à lui réserver une place dans vos divers aménagements paysagers.

Plusieurs variétés apparentées sont disponibles chez les horticulteurs de la région. Toutefois, la variété sauvage «chrysanthemum leucanthemum» peut tout aussi bien être utilisée.

La présence de la fleur emblème dans vos aménagements vous permet aussi d'augmenter votre pointage de 10 points à notre concours local.

Pierre Cauffopé
Comité d'embellissement de Saint-François




Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSE

ESTIMATION GRATUITE
256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

Vente et adm.: **418-259-7721**
Fax: **418-259-7725**

Québec: **1-800-463-7022**
Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**



MORIGEAU • LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Moriveau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Projet de compostage résidentiel dans la MRC de Montmagny

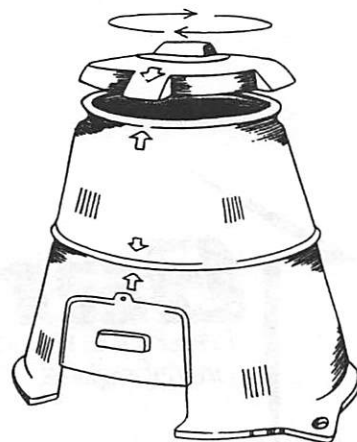
La MRC de Montmagny va de l'avant avec un projet de compostage résidentiel qui vise à doter une centaine de résidences du territoire de bac à compostage.

Le projet a été accepté le 8 mai dernier à la séance du conseil des maires. Ce faisant, la MRC s'est donc portée acquéreur de 100 bacs au coût de 34,51\$ l'unité qu'elle refilera aux municipalités qui participent au projet moyennant des débours de 20\$ par bac. À Saint-François, huit bacs ont ainsi été placés chez les

résidents qui ont choisi de participer au projet.

Tous les participants au projet de compostage résidentiel étaient convoqués en juin à une rencontre d'information. En plus de repartir avec son bac, chacun a pu recevoir toute l'information nécessaire afin d'optimiser le recyclage des déchets verts domestiques. Selon les statistiques, chaque famille génère plus de 225 kg de déchets à composter et que quatre composteurs en opération permettent de sauver une tonne de matières «compostables».

Le projet sélectionné par la MRC de Montmagny est un projet clé en main de l'entreprise Nova Environcom. Un suivi auprès des participants sera fait à la fin de l'été. Pour ceux et celles qui désirent en savoir davantage sur le compostage domestique ne manquez pas de lire l'article «Le compost» dans la présente édition de L'Écho. (R.L.)



C'est ce type de composteur que la MRC de Montmagny a privilégié.

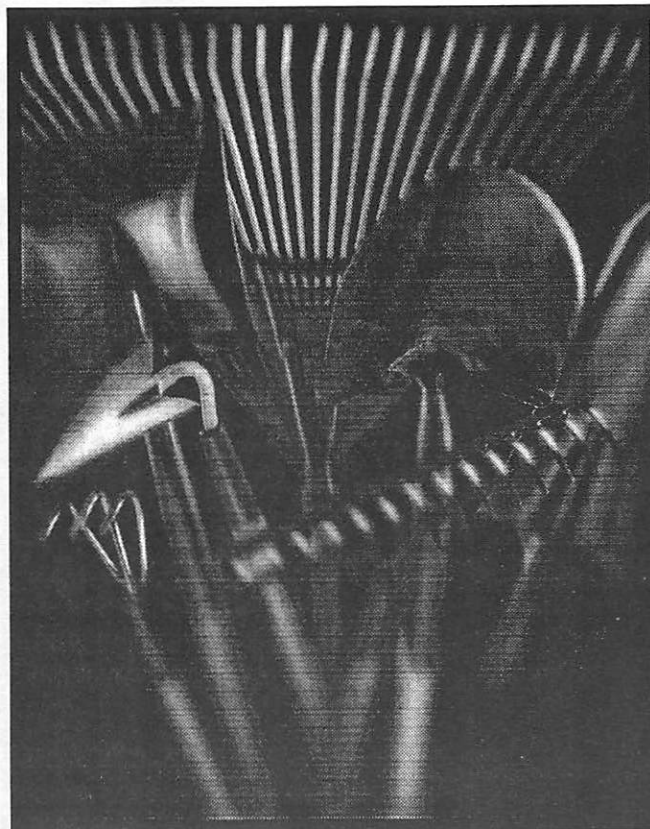


LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: **259-2628**

la nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

Licence RBQ
8000-1316-58



Le Leader canadien par excellence

**La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.**

www.garant.com

Garagex

Cabanons et garages
préfabriqués

Modèles standards ou personnalisés

+ Une multitude de possibilités dans les revêtements extérieurs et le recouvrement de la toiture.



Là

où

il vous
plaira!

+ Fabrication en usine.



+ Montage du produit fini.



Bureau: 76, avenue Ste-Brigitte,
Montmagny (Québec) G5V 2Y4
Usine: 140, rue Principale,
Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0
Tél.: (418) 248-3999
Téléc.: (418) 241-5202

RBQ: 8223-9328-10

*Pour une satisfaction garantie
et un service après vente
irréprochable.*

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

Représentant
Jean-Marie Tardif
(418) 248-8393

Propriétaire
Pierre Morin
(418) 248-4619

76, avenue Ste-Brigitte,
Montmagny (Québec) G5V 2Y4
Téléc.: (418) 241-5202
courriel: gouttapp@globetrotter.net

248-4619



RBQ: 8223-9328-10

S
E
U
L

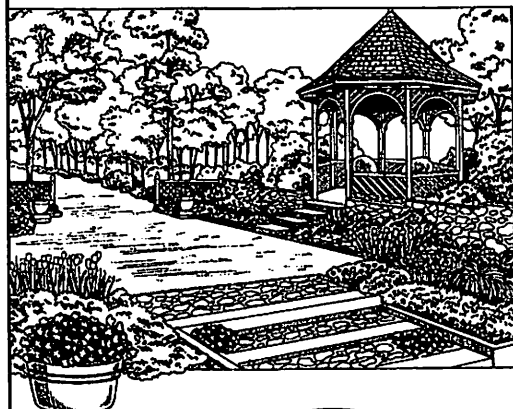
F
A
B
R
I
C
A
N
T

D
E

L
A

R
É
G
I
O
N

VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme
horticole Lajoie
vous aide à
passer du rêve à
la réalité en
débutant dès
maintenant
votre plan
d'aménagement.
Appelez
Jean-François.



Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0

Chers amis...



L'été est parmi nous. Chacun de nous en profitera pour un temps de vacances. Nos jeunes goûtent déjà cette joie de ne plus aller à l'école... pas de leçon... pas de devoir. Des loisirs en plein air. C'est merveilleux. Assez pour rendre les adultes jaloux... Nous vous souhaitons à tous un bon temps de vacances. Que le Seigneur vous accompagne et qu'Il vous protège de tout mal. Un mauvais geste est si vite posé et les conséquences demeurent longtemps. Soyez heureux, c'est comme ça qu'on vous aime.

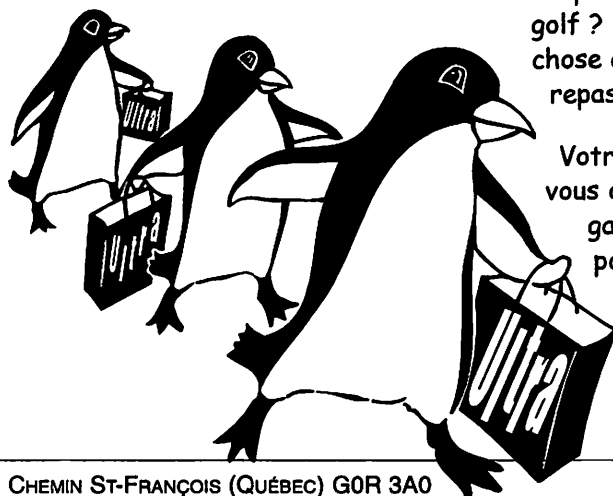
Nous serons très contents de vous compter parmi les participants à nos offices religieux qui nous aident à faire grandir notre foi et nos aspirations spirituelles. Bonnes vacances.

Pierre Laberge, votre curé et
S. Marie-Paule Bélanger, votre agente pastorale

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Pour vous rafraîchir...
on a tout ce qu'il faut...même pour les plus difficiles...



Un party, un pique-nique? Une partie de pêche, de baseball, de golf? Un billet de loto? Le plein d'essence? Un petit quelque-chose à grignoter ou encore ce qu'il manque pour préparer le repas...ou pour l'arroser?

Votre dépanneur Ultra
vous offre toute une
gamme de produits
pour répondre à vos
besoins...

Pour vous nourrir...
on vous divertit...

Venez nous voir!

Nos heures d'ouverture

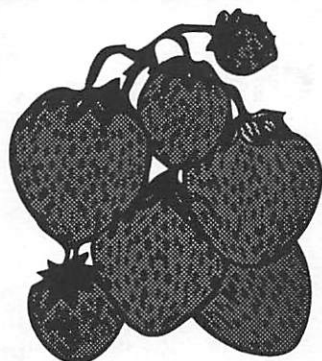
Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

La recette des Fermières

Pizza aux fruits (croûte)



- 2 œufs
- 1 tasse de sucre
- 1 tasse de farine
- 1 pincée de sel
- 1 c. à thé de poudre à pâte
- 1 c. à table de beurre
- 1/2 tasse de lait chaud

Mélanger au batteur électrique.
Verser dans un moule à pizza.
Cuire 350° F, 15 minutes

Délicieux avec fraises & glaze et crème fouettée.

Bonne dégustation!



P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

Yvon Rémillard

1, rue Boivin
Saint-François

Tél: (418) 259-2415



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

11, rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

(418)248-8585 (418)266-1309 (418)575-9933 1-877-582-6124



Arnebec
Décor

une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager
vous offre une variété
d'ornements de parterre telles:
les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs
modèles de différentes grandeurs qui sauront
agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H

N° de licence RBQ: 2552 189929



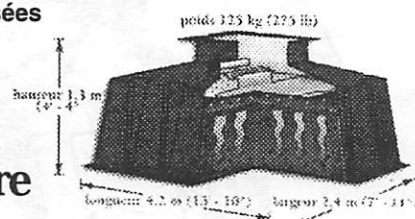
TERRASSEMENTS
Jorches
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

DES MODIFICATIONS IMPORTANTES

AU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

Le gouvernement du Canada a apporté des modifications au régime d'assurance-emploi pour aider les familles canadiennes et faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens qui doivent recourir à l'assurance-emploi aient accès à un régime amélioré.

NOUVEAUTÉS

- La règle de l'intensité* a été abolie. Dorénavant, tous les prestataires d'assurance-emploi recevront au moins 55 % du maximum de leur rémunération assurable. Effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000.
- La disposition concernant le remboursement des prestations (récupération) ne s'applique plus aux personnes qui reçoivent des prestations de maternité, parentales et de maladie, aux gens qui en sont à leur première demande et aux prestataires dont le revenu annuel net est inférieur à 48 750 \$. Effet rétroactif à l'année d'imposition 2000.
- Les parents ayant pris un congé prolongé pour s'occuper de jeunes enfants peuvent maintenant être admissibles à des prestations régulières d'assurance-emploi comme les autres travailleurs. Effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000.
- Les pêcheurs indépendants peuvent maintenant bénéficier entièrement des modifications apportées aux prestations de maternité, parentales et de maladie. Effet rétroactif au 31 décembre 2000.

VERSEMENT AUTOMATIQUE DES MONTANTS RÉTROACTIFS

Depuis la mi-juin, Développement des ressources humaines Canada effectue automatiquement des paiements aux personnes à qui il doit de l'argent en raison des ajustements à leur demande de prestations d'assurance-emploi. D'ici deux mois, l'Agence des douanes et du revenu du Canada versera automatiquement des paiements rétroactifs en raison de la clause de « récupération » pour l'année d'imposition 2000.

* La règle de l'intensité, qui avait pour effet de réduire graduellement de 55 % à 50 % le taux de prestation des demandeurs fréquents, s'est révélée inefficace et a été supprimée.

Pour obtenir une brochure sur les modifications
apportées à l'assurance-emploi, composez le numéro sans frais
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ou visitez notre site Web à l'adresse : www.hrdc-drhc.gc.ca
Utilisateurs de téléimprimeur, composez le 1 800 465-7735



Développement des
ressources humaines Canada

Human Resources
Development Canada

Canada



La bibliothèque en vacances

Prenez note que la bibliothèque sera fermée pour la période de vacances du 15 juillet au 8 août inclusivement.



Les activités régulières reprendront le 12 août.

Diane Gendron

Bonnes vacances à tous!



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Judith Rémillard
c.a.d.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L
SERVICES FINANCIERS

: *Un choix de confiance*

**Auto
PLACE**
MAÎTRE MÉCANICIEN



• MÉCANIQUE
GÉNÉRALE

• REMORQUAGE
JOUR ET NUIT

• DÉBOSSELAGE

• PEINTURE

• VENTE D'AUTOS

GARAGE

SAMSON

248-1422

TÉLÉCOPIEUR: 248-7074

873, RANG NORD, SAINT-PIERRE (ROUTE 20, SORTIE 369)

Grâce à de nombreux bénévoles

Le cimetière s'est refait une beauté

Comme vous avez pu le constater, notre cimetière s'est refait une beauté par le sablage et la peinture des poteaux et des clôtures.

De plus, de nouveaux arbres ont été plantés pour en rehausser l'aménagement et remplacer ceux dont le règne était achevé.

La population de Saint-François doit être fière de ces travaux qui embelliront pour longtemps leur cimetière.

Comme toute rénovation nécessite un prix à payer, la Fabrique vous demande de faire un don sous forme d'achat symbolique de poteaux à 25\$ l'unité ou de pagées à 100\$ l'unité pour aider financièrement à en payer les coûts. Il y a 170 poteaux et 167 pagées de clôtures qui entourent le cimetière.

Tous dons seront appréciés, selon le mode que vous choisirez. En vous remerciant à l'avance de votre générosité.

Monsieur Lauréat Rousseau ainsi que la Fabrique de Saint-François remercient sincèrement :

1. La Caisse populaire de Saint-François pour sa généreuse contribution (environ 1200\$) pour l'achat d'arbres au cimetière.

2. La Coop agricole de Saint-François pour avoir fourni le matériel nécessaire (boulons et écrous) pour assembler les barrières aux poteaux pour une valeur de 175\$.

3. Monsieur Frédéric Jean, gérant des Emballages L.M. Inc., pour avoir fourni le carton pour protéger les barrières lors du transport.

4. Monsieur Jean-Paul Bonneau pour son travail et matériel de soudure lors des réparations des clôtures au cimetière.

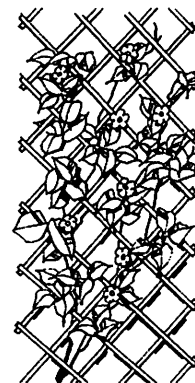
5. Messieurs Rosaire Garant, Gilles Buteau, Calixte Laliberté et Paul-Émile Campagna qui ont fourni les voitures pour le chargement des barrières et le transport aller-retour a été effectué par le camion de M. Campagna.

6. Tous les bénévoles qui ont participé du début à la fin des travaux soit à l'enlèvement des barrières et à leur installation. Messieurs Roch et Augustin Roy, Jean-Paul Morin, Paul et Marcel Blais, Rosaire Couture, Joachim Lacroix, Normand Forgues et Gilles Théberge, notre sacristain, qui a fourni en plus son tracteur.

Monsieur Rousseau ajoute également qu'il n'aurait pas pu le faire sans la collaboration soutenue de ces gens et qu'il a pu mener à bien la réalisation de son rêve et il en est très fier.

Bravo Lauréat pour ton initiative et mille mercis à tous ces bénévoles.

**Pierre Laberge, curé, et
le Conseil de Fabrique de Saint-François**



Entretien Ménager

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

D. PAQUET inc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

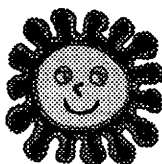
➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Succès de la campagne Fleur de soleil

La campagne *Fleur de soleil* de l'association de personnes handicapées L'Entraide Pascal-Taché affiche cette année «des résultats très satisfaisants» estime Carole Ouellet, présidente d'honneur de la campagne 2001.



«L'ouverture de cœur fait partie de notre humanité. J'ai côtoyé au sein de L'Entraide Pascal-Taché des gens capables d'accueillir avec joie l'autre avec tout ce qu'il porte en lui», exprime Carole Ouellet qui souhaite longue vie à l'organisme.

La campagne Fleur de soleil a ainsi permis d'amasser 38858\$, dont 7450\$ lors du souper annuel, 26538\$ par la vente de billets, 3945\$ en provenance de commandites et 925\$ en dons spéciaux.

Voici la liste des gagnants pour le tirage du 20 juin dernier:

1 ^{er} prix	Solange Leclerc, Saint-Adalbert	590\$
2 ^e prix	Gaétan Avoine, Saint-Jean-Port-Joli	500\$
3 ^e prix	Cécile Caron Montmagny	450\$

Félicitations aux gagnants!



BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

AUTOPRO.
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➡ Service de «Frame master»
- ➡ Voitures de courtoisie
- ➡ Installation de pare-brise
- ➡ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

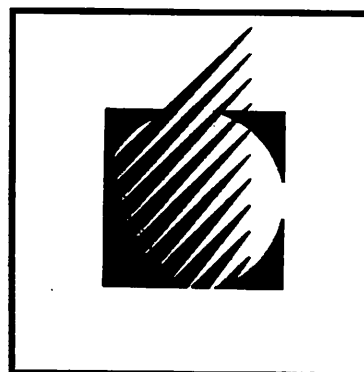
GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing

Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0

Tél.: 418 259 2616

Le compost



Bon nombre d'entre nous trient leurs déchets et les remettent à des collectes sélectives pour qu'ils soient recyclés. Après avoir séparé les matériaux inertes (verre, plastique, papier) il reste dans la poubelle de la cuisine des déchets organiques. Ils peuvent servir à fabriquer un engrais de qualité: le compost. Le mot «compost» signifie engrais composé et désigne un ferti-lisant à base de fumier, de feuilles, de paille, de résidus de récolte, de tonte de gazon, de sciure, de déchets de cuisine et d'autres matières organiques déchiquetées, mélangées et mises en tas.

Pas besoin d'un grand jardin, ni de déchets en quantité; tout le monde peut réaliser un compost, même sur une terrasse!

Que se passe-t-il lors du compostage?

Dans certaines conditions favorables, les matières organiques mises en tas sont peu à peu désagrégées puis

remaniées grâce à l'intervention de micro-organismes (bactéries, champignons, ...) et d'organismes vivants comme les vers de terre, les insectes, ... Ces réactions nécessitent de l'oxygène et dégagent de la chaleur. La température s'élève au fur et à mesure de la décomposition. Elle peut atteindre 50 à 70°C. Puis elle diminue. Cette température élevée élimine en partie les semences de mauvaises herbes, les virus, les bactéries ainsi que les nématodes (sorte de stérilisation).

Le compost est mur après:

- * 3 à 6 mois, au printemps et en été;
- * 6 à 9 mois, en automne et en hiver.

Comment réaliser un compost?

Tas ou compostière?

On peut obtenir un excellent compost en tas comme en compostière. Le choix dépend du volume des déchets et de la place disponible.



Une série de contenants

À la campagne ou dans un grand jardin, constituer un tas facilite le compostage. À la ville, une compostière permet de traiter de grandes quantités sans occasionner de frais. Dans les petits jardins, une compostière convient mieux et présente un aspect plus soigné. En outre, le compostage y est souvent plus rapide. On peut la fabriquer soi-même ou l'acheter. Elle peut être en treillis, en matière synthétique, en béton ou en bois. Dans ce cas, il faut veiller à ce que le bois ne soit pas traité avec des biocides nuisibles aux micro-organismes du compost. Le volume doit être adapté aux besoins et valoir au minimum 1m³. En dessous de cette capacité, le compostage se fait moins bien. Il faut choisir une compostière résistante aux intempéries (un couvercle incliné protège des pluies) et possédant une ouverture suffisante dans le bas pour extraire le compost mûr. Une paroi amovible facilite

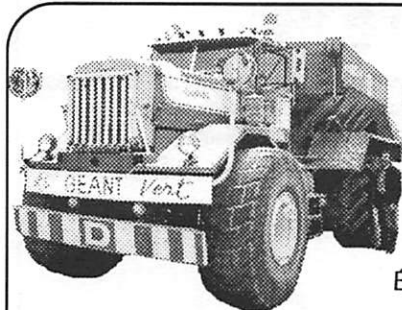
Pierre Garant

Tél.: 418-259-2655

Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744

le mélange du contenu. Avoir deux compostières ou une compostière à deux compartiments est pratique: dans l'un le compost mûrit tandis que l'autre accueille les nouveaux déchets. Même avec un compostage bien conduit, on ne peut garantir l'absence d'odeurs ou de mouches. C'est pourquoi, il vaut mieux placer le tas de compost (ou la compostière) au fond du jardin, loin de l'habitation mais dans un endroit d'accès facile.

Quels déchets composter?

Il faut mélanger des matières organiques d'origine végétale et animale, sèches et humides et veiller à équilibrer les apports d'azote et de carbone:

- * Les déchets du ménage: épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, fleurs fanées, coquilles d'œufs, papier coupé en lanières, croûtes de fromages, poils, cheveux, ...

- * Les déchets du jardin: herbe coupée, feuilles mortes, tailles de haies (broyées), déchets du potager, mauvaises herbes non montées en graines, écorce,

litière d'animaux, cendres de bois et de barbecue (riches en éléments minéraux), paille, sciure,...

Par contre, il faut éviter les plantes portant des graines (pour éviter la germination de mauvaises herbes), les plantes

malades, les herbes coupées provenant d'une pelouse traitée, les épluchures d'agrumes traités, les restes d'aliments préparés et la viande (ils attirent les rats, les souris et les mouches), les plastiques, ...



Le tas de compost simple est une accumulation de débris provenant de la cour qu'on laisse se décomposer sans y toucher.

Il faut veiller à un bon équilibre carbone/azote des déchets à composter:

- * Prépondérance d'azote: orties, tiges de légumineuses, guano, fumier de volaille, fumier avec paille de bovins, de chevaux, poudre d'os, de sang, de sabot et de corne.

- * Prépondérance de carbone: tailles de haies ou d'arbustes, feuilles d'automne, paille.

- * Équilibre carbone/azote: déchets de cuisine, herbes, mauvaises herbes, plantes d'ornement, légumes verts, feuillages de pommes de terre ou de tomates, algues marines.

- * Absence d'azote: papier journal ou carton, sciure de bois.

Comment conduire le compostage?

Pour assurer le bon déroulement de la fermentation, l'entreposage doit se faire à l'abri du soleil et de la pluie. Si le compost est trop sec, il faut l'arroser. S'il est trop humide, il faut l'aérer. La teneur optimale en eau est de 40 à 60%.

Le compost devrait être en contact avec le sol pour permettre un apport d'organismes indigènes et un écoulement de l'eau en excès.

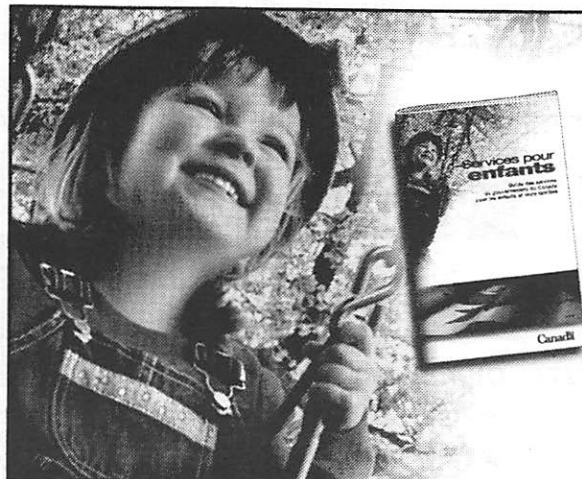
Pour démarrer la fermentation, il est recommandé d'apporter quelques pelletées de compost mûr ou à défaut, de terre du jardin, riche en micro-organismes.

D'autres compléments peuvent être bénéfiques:

- * la chaux, le maërl ou encore la poudre d'algues calcaires si le pH du tas est trop acide (le pH optimal est d'environ 7);

- * la poudre de basalte ou de lave fixe les odeurs indésirables et contribue à la formation d'un humus stable (5kg/m³);

- * l'argile. La terre argileuse contenue dans les racines des plantes suffit généralement. Pour amélio-



Services pour enfants

Nous vous offrons plusieurs services tels que de l'aide financière et de l'information sur la nutrition et la sécurité. Et à partir de juillet, certains parents seront admissibles à une augmentation de la prestation fiscale canadienne pour enfants.

Pour obtenir votre guide sur plus d'une centaine de services pour les enfants et leurs familles :

1 800 O-Canada

(1 800 622-6232)

Téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735

canada.gc.ca

Centres d'accès Service Canada

Canada

rer le compost destiné aux sols sableux, il faut apporter l'argile sous forme de poudre de roche, riche en oxyde d'aluminium (par exemple: bentonite à raison de 1 à 2 kg/m³);

* les orties entières, avant floraison, constituent un très bon activateur de compost.

Faut-il brasser le compost?

Brasser ramène au centre les matières de la périphérie. Cela aère le compost, assure un nouvel apport d'azote pour les micro-organismes et le redémarrage de leur activité. Il faut mélanger le tas après 4 à 6 semaines.

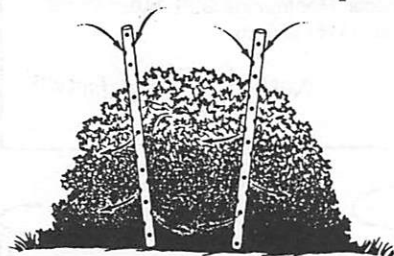


La rotation régulière du compost augmente le degré de décomposition.

Stockage

Il ne faut pas stocker le compost pendant plus d'un an sinon les substances organiques se minéralisent trop et ne peuvent plus suffisamment contribuer à l'enrichissement du sol.

Comment utiliser le compost?



Injecter de l'air dans tas au moyen de tuyaux accélère la décomposition.

La dose annuelle de compost à apporter au sol varie entre 1 et 5 kg par m², selon les cultures (potager, verger, parterre de fleurs, ...).

Le compost peut être ajouté en surface, enfoui dans les premiers centimètres du sol ou mélangé à l'ensemble de la couche arable sur une profondeur n'excédant pas 20 cm.

Les utilisations du compost dépendent aussi de son degré de maturation. Le compost mûr (3 mois à 1 an) contient des matières organiques fortement décomposées et peu de vers de terre. Il améliore la structure du sol et fixe les substances nutritives. Il peut être mis en contact avec les racines.

Le compost jeune (15 jours à 2 mois) renferme des matières organiques peu décomposées et de nombreux vers de terre. L'activité bactérienne est intense et sa valeur fertilisante est élevée. Il ne peut pas être mis en contact avec les racines ni être étendu en surface. Il doit être mélangé à la terre.

Ce texte est tiré du site internet:

<http://www.ecoconso.org/05lire/fiches-conseil/f30.htm>

(Fiche n°30)

Attention aux déchets à la rivière

Pour ceux qui utilisent le chemin qui conduit à la rivière le long du club de pétanque, sachez qu'il est strictement interdit de jeter des déchets le long des berges. L'an dernier, le même message a été véhiculé. Seul le gazon et les branches étaient acceptés. Par contre, il ne faut pas mettre le feu à ces éléments car par temps sec, il y a des risques de propagation.

La Municipalité compte sur votre collaboration et vous incite à dénoncer ceux qui vont faire fi de cet avertissement.

Yves Laflamme, sec.-très.



N'attendez pas d'être au bout du rouleau.

Problème de jeu ? Appelez. Vous n'avez rien à perdre
JEU: AIDE ET RÉFÉRENCE
en tout temps (514) 527-0140 1 800 461-0140

Le jeu doit rester un jeu.



Le Porc du Québec Mordez à pleines dents dans la saison barbecue!



« Le porc sur le barbecue, j'adore! » a répondu le loup, porte-parole de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, à qui on a demandé de quelle façon il comptait recevoir ses invités cet été. Plus savoureux que jamais et toujours maigre, le Porc du Québec est le choix numéro un des grillades estivales.

Aventureuse à souhait, l'équipe du Porc du Québec amène vos papilles gustatives faire le tour du monde avec ses deux nouvelles collections de fiches-recettes. Les régals irrésistibles et Les grillades alléchantes présentent quatre petites coupes de porc grillées, habillées à la mode internationale. Rendez-vous au pied de la Tour Eiffel en mordant dans un porc burger à la parisienne, enfiler un kimono pour goûter à la côtelette de porc en salade à l'orientale, voguez sur les eaux de Venise en dégustant un steak de porc aux saveurs d'Italie puis terminez le voyage dans un pub londonien en vous régaland d'une brochette de porc à l'anglaise.

On peut se procurer sans frais ces deux nouvelles collections dans les supermarchés de votre région ou en écrivant à :

Recettes Été 2001
Le Porc du Québec
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Ou sur le net :
www.leporcduquebec.qc.ca/promotion



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

**Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny**

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

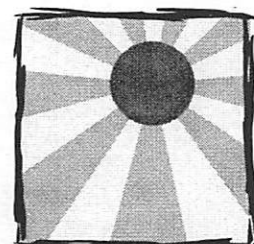
LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!

**A votre S.C.A. Rivière-du-Sud,
vous trouverez de tout
pour ensoleiller votre été:
Produits de piscine, BBQ, jardinage, patio, etc.**



St-François 259-7715 LaDurantaye 884-2802 Berthier 259-7718

Notre succursale de Berthier est ouverte le samedi jusqu'à 15h00.



Familles d'accueil recherchées à Saint-François

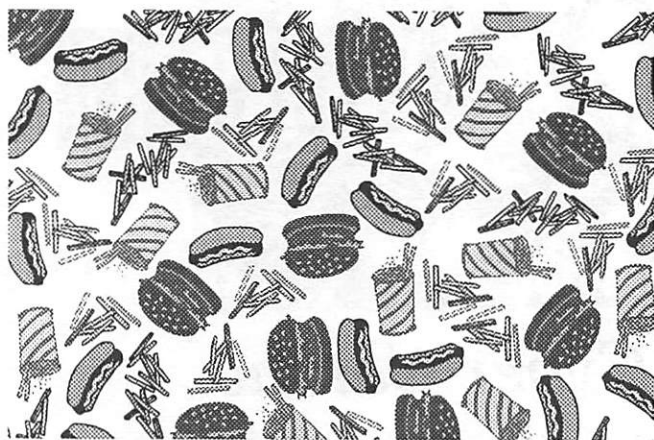
La régionale Côte-du-Sud de l'Association Québec-France recherche des familles d'accueil à Saint-François afin de recevoir un groupe de 12 jeunes français et françaises en visite dans la région dans le cadre du programme Découverte du pays d'en face.

Les familles recherchées doivent être disponibles le samedi 28 et le dimanche 29 juillet. Elles devront être disponibles à héberger un ou deux jeunes. Le séjour inclut une nuitée, celle du samedi, le souper du samedi soir, le déjeuner, le dîner et le souper du dimanche. De plus, les familles devront offrir le transport de leur résidence au point de rassemblement pour les activités. Les familles ne reçoivent aucune compensation pour les frais encourus. Toutefois, si elles comptent en leur sein des adolescents de 14 à 17 ans, elles leur permettront de vivre deux journées d'échanges avec des jeunes de leur âge et d'en apprendre davantage sur la France tout en faisant découvrir Saint-François à leurs invités.

Vous êtes une famille disponible et intéressée à vivre cette expérience d'un week-end, alors laissez vos coordonnées téléphoniques au responsable de l'accueil, Raynald Laflamme, au 259-2659.

Merci d'encourager les échanges entre jeunes québécois et jeunes français.

Profitez en...
pendant la belle saison...



**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ **259-2447**

Bonnes vacances aux Fermières

Les Fermières ont terminé leur année lors de l'assemblée générale tenue le 13 juin. Cette réunion fut l'occasion de récompenser celles qui ont participé à l'essor du Cercle.

Lors du congrès régional, deux artisanes avaient confectionné les travaux inter cercles soit Mesdames Jeannine Forgues et Denise St-Pierre. Leur participation fut soulignée de belle façon car elles ont obtenu de belles notes pour la qualité de leur travail.

Au congrès régional, une membre de notre cercle s'est vu décerner le premier prix pour le dossier «Communications» parmi 41 cercles participants. Félicitations à Mireille Fournier. Lors de la réunion, nous avons nommé les artisanes de l'année : Madame Jeannine Fournier, Madame Denise St-Pierre; la fermière idéale : Madame Mireille Fournier; artisanat jeunesse : Sylvie Allaire, tricot.

Les participantes à notre exposition locale furent récompensées. Il y eut aussi récompenses aux personnes dévouées aux métiers, soit Madame Gertrude Allaire, Madame Julianne Corriveau et Madame Marguerite Tanguay. Monsieur Henri Boulet et Monsieur Serge Allaire ont reçu chacun une lavette à vaisselle fabriquée par Madame Yvette Lamonde pour les remercier de la fabrication des manches qui ont servi lors de l'atelier de lavettes.

Félicitations à toutes ces personnes pour leur implication au sein de notre cercle.

Il y avait aussi élection, voici le nouveau conseil d'administration :

Présidente: Rose-Anne Laliberté

Vice-présidente: Suzanne St-Pierre

Secrétaire-trésorière: Mireille Fournier

Conseillère: Doris Garant

Conseillère: poste à combler.

Nous voulons dire merci à Mesdames Jeannine Forgues et Denise St-Pierre pour les deux années de dévouement au sein du conseil.

Venez nous voir au 150^e de Saint-Raphaël

Les Fermières seront présentes lors de la parade du 150^e de Saint-Raphaël le dimanche 29 juillet, nous vous invitons à venir nous voir.

Nous souhaitons des belles vacances à toutes et l'on se donne rendez-vous en septembre.

Le suicide encore trop présent dans notre milieu

Le suicide est une problématique encore trop présente dans notre milieu.

Au CLSC/CHSLD de la MRC de Montmagny, une sensibilisation et une formation seront offertes sous peu à tout groupe intéressé à mettre la main à la pâte pour la promotion de la santé mentale et de la vie. Si vous êtes un de ces groupes et désirez plus d'information, contactez Lianne Aubin, psychologue, au 248-1572, poste 321.

Si vous connaissez une personne à risque suicidaire ou êtes vous-même à risques, vous pouvez obtenir de l'aide en contactant les ressources suivantes:

Urgence Détresse	248-5080	24h/7jours
Accueil CLSC	248-2572	8h30 à 21h
Service d'écoute SERI	248-4445	18h à 4h en semaine Midi à 4h les fins de semaine



☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



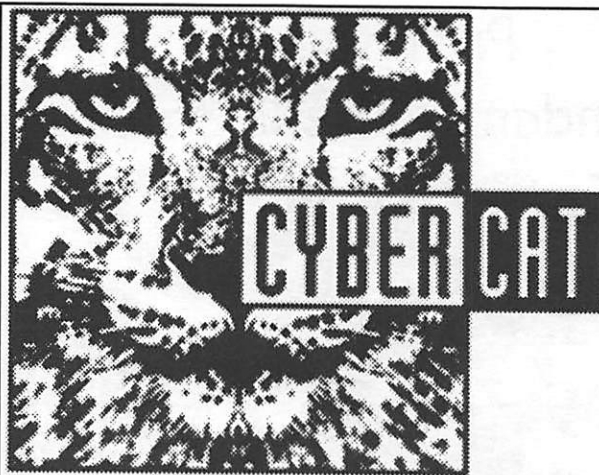
**PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.**

52, boul. Moriveau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

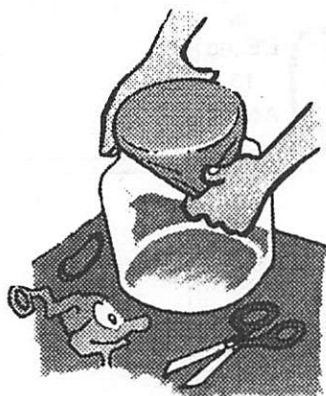
téléphone: (418) 259-2616

Fabrique un baromètre

Avec cet appareil, tu vas observer les variations de la pression de l'air, et ainsi mieux prévoir le temps.

Il te faut

- un pot en verre
- un ballon gonflable
- une paille
- un élastique
- des ciseaux
- une planchette en bois
- de la colle au caoutchouc
- du ruban adhésif
- une bande de carton rigide de 5 cm x 50 cm
- une bande de papier de 3 cm x 10 cm
- une règle



1. Avec les ciseaux, coupe le ballon de façon à obtenir une membrane pour recouvrir l'ouverture du pot en verre. Fixe la membrane au pot avec l'élastique.

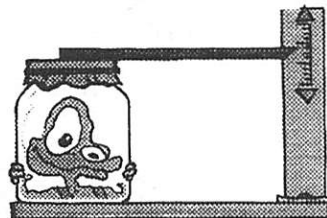
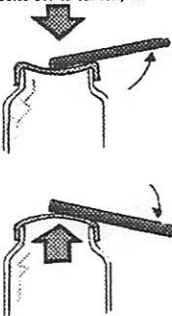
2. Colle le pot à la planchette avec de la colle au caoutchouc.

3. Taille en biseau une extrémité de la paille. Avec du ruban adhésif, fixe la paille sur la membrane.

4. Plie la bande de carton en forme de triangle. Colle-la sur la planchette, sans toucher à la pointe de la paille.

5. Avec la règle, trace des lignes sur la bande de papier. Colle-la ensuite sur le carton, vis-à-vis la pointe de la paille.

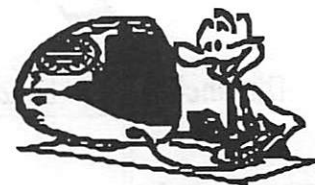
P.S. Tu peux laisser ton baromètre dans la maison



Comment utiliser ton baromètre

Matin et soir, observe la position de la paille. A-t-elle bougé vers le haut depuis ton dernier relevé ? Si oui, la pression atmosphérique est à la hausse. Pourquoi ? Lorsque la pression augmente, l'air appuie plus fort sur la membrane de caoutchouc et l'extrémité de la paille s'élève.

À l'inverse, quand la pression diminue, l'air à l'intérieur du pot se dilate. Résultat : la membrane se soulève et la pointe de la paille descend.



Grenouille.com

Voir les baleines en direct

Pour en savoir plus sur ces gros mammifères marins. Un site ÉNORMEMENT intéressant.

<http://www.baleinesdirect.net/>

La nature déchainée

Tout sur les phénomènes naturels. En prime, pars à la chasse aux tornades en direct avec webcam.

<http://www.natureinsolite.com/>

Exit les adultes

Tu rêves du jour où tu auras ton propre appartement ? Organiser les sorties à la guise ? Voici un univers qui va te plaire.

<http://www.kidcity.be/introhtml.php?lang=fr>

Un site hot

Tout sur les volcans. Attention c'est chaud !

<http://www.scedu.umontreal.ca/public/scenarios/PED2000-AH144-2000/254/index.htm>

Que le spectacle commence !

Des lieux d'artifice plein la vue.

<http://www.feerie.com/new2.htm>

Sports extrêmes

Tu rafales des sensations fortes ? Des photos à couper le souffle.

<http://www.ab-line.com/gregg.industrie/htm/divers.htm>

Surfer sur le net

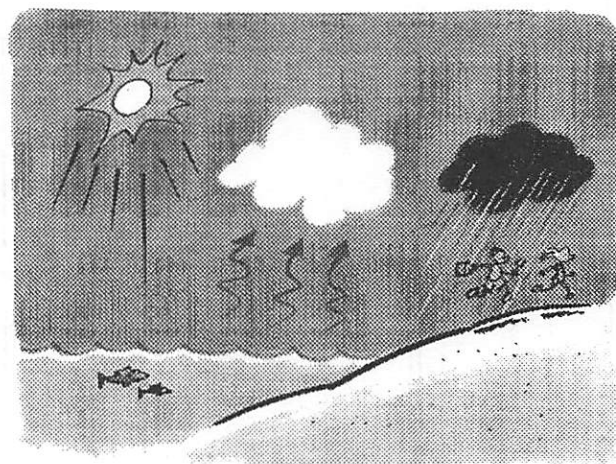
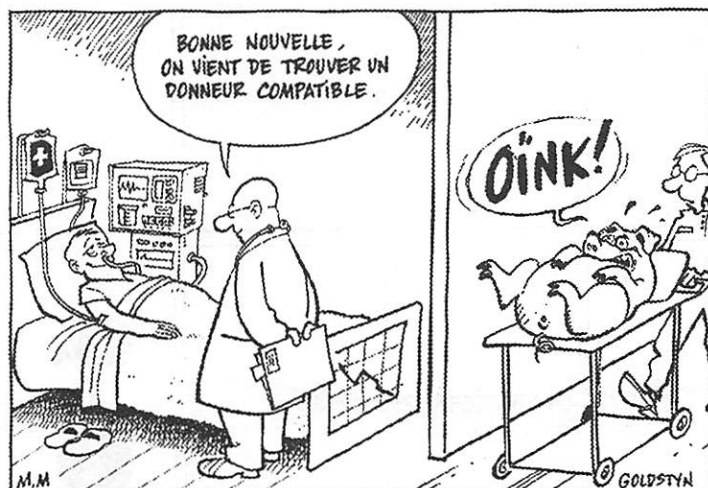
Un vidéo sensas et des images exaltantes. Tout pour te donner envie de surfer ailleurs que sur le net !

<http://www.mxtimania.com/roland/sequence.htm>

La tête dans les étoiles

Des images éblouissantes de la Voie lactée, de comètes, de la Lune, d'une éclipse. Un site spatial !

<http://zeu.free.fr/>



D'où vient la pluie?

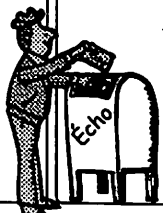
Bonnes Vacances!
N'oubliez pas votre crème solaire!

S'il pleut, c'est à cause du... soleil! Voici pourquoi.

1. La chaleur du soleil fait évaporer l'eau à la surface de la Terre.
2. La vapeur d'eau s'élève.

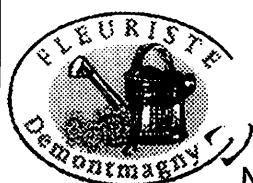
3. Au contact de l'air froid, la vapeur d'eau se condense: elle forme de minuscules gouttelettes (ou des cristaux de glace). Celles-ci sont si légères qu'elles «flottent» dans les airs et forment des nuages.

2 JUILLET 0 0 1 AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 	2	3 Réunion du Conseil	4	5	6	7
8	9	10	11	12 Il n'y a pas de parution au mois d'août	13 Tombée de L'Écho 13 Août... 	14
15 La bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 8 août inclusivement	16	17	18	19	20	21
22	23	24  Comité d'embellissement reprise des réunions au mois d'août	25	26	27	28
29	30	31				

Bonnes vacances à tous!

Plantons des arbres!



Fleuriste
Demontmagny Inc.

* FLEURISTE
* BOUTIQUE DÉCORATION
* SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

BONNE OU MAUVAISE NOUVELLE: DES COMPTEURS D'EAU

Vous avez certainement entendu parler de la qualité de l'eau de votre municipalité. Pour résumer, en 1972 le ministère de l'Environnement avait vérifié la qualité de l'eau de la rivière Morigeau et autorisé des travaux subventionnés pour une somme de 2 500 000\$. Vous connaissez la suite... les pluies acides, la pollution de l'air, la vieillesse du réseau dans le village et la longueur de la conduite, font que le résiduel de chlore est trop concentré pour les clients du sud et pas assez pour les clients du nord. Faisant parvenir des échantillons d'eau toutes les semaines au ministère de l'Environnement depuis plusieurs années, le ministère a émis des avis d'ébullition, même si seulement les extrémités du réseau ne rencontraient pas les normes.

Aujourd'hui, après l'accident qui a provoqué des morts en Ontario, voilà que le gouvernement du Québec multiplie par 10, la norme sur la turpitude de l'eau qui passe de 5. parties par million à 0.5.

Donc, la solution proposée est une usine de traitement. Avant d'accepter de construire et de subventionner des travaux de 5 000 000\$, la municipalité et le gouvernement du Québec se doivent de regarder toutes les solutions possibles pour en diminuer les coûts de construction et de fonctionnement.

Nos voisins immédiats de St-Pierre et Berthier-sur-Mer ont eux aussi des problèmes d'eau potable. Donc, avant de prendre la décision finale, nous devons répondre aux questions suivantes: Est-il possible de s'approvisionner par des puits artésiens qui nous donneraient de l'eau qui serait moins dispendieuse à traiter, malgré le coût de pompage? Est-il possible qu'une seule usine pour les trois municipalités abaisserait les coûts de traitement? Les réponses sont à venir.

À date, deux décisions sont inévitables. La première est le remplacement du vieux réseau de fonte grise rongé par le chlore qui dessert le village, du garage J.P. Simard jusqu'à la limite ouest. La deuxième est l'installation de compteurs d'eau. Il est prouvé que l'installation de compteurs diminue la consommation de 25 à 40%. La consommation de St-François est de plusieurs fois plus élevée que la moyenne provinciale. De plus, les coûts de construction et les coûts d'opération de la nouvelle usine de traitement seront basés sur la consommation de chaque municipalité. Donc, il est urgent de procéder dans le plus court délai possible.

Donc, prochainement vous recevrez un avis d'installation de compteurs d'eau pour tous les abonnés. La municipalité a déjà pris les informations pour vous procurer le meilleur prix possible, pour un produit de qualité.

Ni bonne, ni mauvaise, nous devons tous s'adapter à l'évolution des temps et quand ça nous dérange, nous devons y participer pour en diminuer les inconvénients ou les irritants.

Bonne saison

Jacques Dumas

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 28 mai 2001 et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le sujet principal discuté lors de cette séance concernera la demande d'aide financière que les municipalités de Montmagny, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud veulent acheminer au programme d'infrastructures Canada-Québec volet 2 pour la mise aux normes de la route régionale 228.

C'est un projet conjoint entre Montmagny, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

CONSIDÉRANT QUE la route régionale 228 entre Montmagny, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été transférée par le gouvernement aux susdites municipalités en 1993 sans qu'elle soit réhabilitée;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la route 228 est sérieusement détériorée sur une distance de plus de 10 km dans les municipalités de Montmagny, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en raison de l'absence de drainage ou d'un drainage déficient, et d'une insuffisance structurale de la voirie, de son âge avancé et d'une emprise inférieure aux normes établies;

CONSIDÉRANT QU'À plusieurs endroits, la géométrie routière (plan et profil) est non conforme selon les normes du ministère des Transports du Québec et rend non sécuritaire l'utilisation du chemin surtout en période de gel et dégel pour une vitesse affichée de 80 km/h;

CONSIDÉRANT QUE la circulation lourde a dû être interdite sur une partie de cette route en raison des déficiences structurales;

CONSIDÉRANT QUE la route 228 joue un rôle de route de transit régional et qu'elle dessert un bassin de population important de la côte du sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, la ville de Montmagny et la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud sont préoccupées depuis plusieurs années par le mauvais état de la route régionale 228 et que la réfection et/ou la reconstruction selon le cas est complètement hors de la portée financière des susdites municipalités sans l'appui financier des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du nouveau programme "Infrastructures Canada-Québec 2000" est maintenant en vigueur et que le projet de mise aux normes de la route 228 (niveau 1) est admissible à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montmagny ainsi que les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont toutes priorisé ce dossier régionalement;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montmagny ainsi que les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud représentent un bassin de population de l'ordre de 14 480, soit 60% de la population totale de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont convenu de retenir la firme d'ingénieurs BPR Groupe-conseil et de mandater la ville de Montmagny comme maître d'œuvre de la demande d'aide financière et s'engagent par le fait même à acquitter chacune d'elle le tiers des dépenses associées à la demande d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par M. Auguste Boulet,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Montmagny présente conjointement avec les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud une demande d'aide financière dans le volet 2 du programme "Infrastructures Canada-Québec 2000" pour son projet de mise aux normes et de réfection de la route 228 d'une distance d'environ 10 km soit à partir de la sortie Ouest de Montmagny jusqu'au village de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en passant par Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE monsieur. Bernard Létourneau, directeur général de la ville de Montmagny, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la ville de Montmagny et des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE la ville de Montmagny soit mandatée comme maître d'œuvre de la demande d'aide financière;

QUE les Municipalités s'engagent à payer leur part des coûts admissibles et d'entretien continue de la route après la mise aux normes conditionnellement à l'obtention d'une aide financière;

QUE la firme BPR Groupe-conseil soit autorisée à effectuer l'étude technique nécessaire, préparer les rapports techniques et la demande conjointe des trois municipalités et à les représenter techniquement auprès des gouvernements concernés;

QU'une rencontre avec le ministre délégué aux Transports du Québec, monsieur Jacques Baril, soit demandée par les trois municipalités pour discuter de ce projet conjoint;

QUE cette résolution ainsi que la demande d'aide financière et les rapports techniques de BPR soient transmis aux personnes suivantes:

Monsieur Jacques Baril, ministre délégué aux Transports du Québec
Monsieur Réal Gauvin, député provincial de Montmagny-L'Islet
Monsieur Gilbert Normand, député ministre de Montmagny-L'Islet-Bellechasse-Etchemin
Monsieur Claude Lachance, député provincial de Bellechasse
Monsieur Martin Lapointe, ing. BPR Groupe-conseil

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt heures.

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 juin 2001, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 mai 2001 ainsi que celui de la séance ajournée du 28 mai 2001 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par M. Norbert Morin,
APPUYÉ par M. Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2001 soit
accepté tel que déposé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,
APPUYÉ par M. Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes
suivants:

Société d'agriculture Montmagny, contribution publicité	50,00
Remb. activités loisirs	44,00
Telus, service Bureau, Garage, Internet	420,93
Tracto, pièce niveleuse	285,36
Ministre Revenu Québec, remise TPS-TVQ vente terrain	685,14
Société Canadienne Postes, achat timbres	324,37
Hydro-Québec, électricité	
Enseigne	29,97
Caserne incendie	157,82
Poste pompage Morigeau	181,61
Parc Morigeau	49,50
Garage	571,21
	990,11

Ministre Revenu Québec, remise de mai 2001	5422,99
Revenu Canada, remise de mai 2001	3261,37
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mai 2001	1001,42
CARRA, remise de mai 2001	273,69
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mai 2001	2282,74
La Fabrique St-François, loyer juin 2001	166,67
Gaston Garant, chloration mai 2001	135,00
A.L.M. Gagnon inc., essence balai de rue	71,00
Ass.-vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective juin 2001	1357,02
Blocs de Béton Montmagny, béton	198,42
Bureautique Côte-Sud, contrat service, papeterie	169,98
Cégep de La Pocatière, frais d'inscription cours pompiers	320,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 942 km	282,60
Denis Blais inc., réparation lumière local 105 M. Paroisse	44,86
Equiparc, ameublement Parc Morigeau	7295,85
Équipements Ferme Bonneau, matériel divers	76,50
Excavations Chanel & Fils, location machinerie	983,46
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 548km	164,40
Formation Urgence, révision protocole Premiers répondants	57,51
Fortier 2000 ltée, tuyaux chemin Prairies	109,46
Garage Minville inc., pièce équipement	16,43
Gaston Garant, remb. frais déplacement 1062 km	318,60
Hydro-Québec, électricité	
Bi-énergie	49,65
Log. Concierge	134,75
Poste pompage ass. eaux	3020,14
Maison Paroisse	548,12
Instruments Scientifiques Cleanearth , matériel ass. eaux	225,92
J.A. Larue inc., réparation souffleur	7238,63
Jocelyne Noël, entretien bureau mai 2001	40,00
Laboratoire de l'Environnement, analyses eaux usées et potable	119,16
Le nettoyeur Magnymontois	89,49
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	64,47
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	1211,97

Location Komat'su, location excavatrice	2300,00
M.R.C. de Montmagny, 2e versement quote-part	21300,00
Martin Mercier, location blier mcanique	4296,19
Martin Simard Transport inc., transport gravier ch. Prairies O.	4356,26
Ministre des Finances, 1er versement services Sret du Qubec	55516,00
Pagenet, location tlavertisseurs pompiers	313,10
Pice d'auto GGM, matriel divers	101,84
Pierre Martin pharmacien, gants caoutchouc ass. eaux.	11,50
Praxair, location bouteilles	25,31
Raynald Roy inc., rparer fentres piscine Loisirs	137,48
Scaphandre Autonome, hydro test, plein d'air	138,03
Signotec inc., panneaux signalisation	1677,36
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud	
Travaux public	552,52
Ass. eaux	41,10
M. Paroisse	52,40
Log. 538.	230,10
Ponceau	871,73
Poste chloration	102,18
Parc Morigeau	144,50
Telus Mobilit, cellulaire et tlavertisseur	44,34
Toiles de Camion, toile camion Ford 10 roues.	75,00
Weed Man, fertilisation printanire	240,00
Yves Laflamme, remb. frais dplacement 320 km	97,00
TOTAL	132 176,12

Je soussign, Yves Laflamme, secrtaire-trsorier de la Municipalit de Saint-Franois-de-la-Rivire-du-Sud, certifie que la municipalit a dans son compte gnral les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant dcrits.

VIEUX PONT D'ACIER CASS

M. Jacques Corriveau rcuprateur de fer, s'informe  savoir si la municipalit serait intresse  lui vendre la structure d'acier du pont cass, qui autrefois enjambait la Rivire-du-Sud. Son prix serait de 0,01\$ la livre.

Pour l'instant, la municipalit n'est pas intresse  vendre cette structure d'acier.

ENFOUISSEMENT DE FILS SUR LE SITE INSTITUTIONNEL

Dans le cadre de l'amnagement d'un circuit touristique culturel sur le site institutionnel de

la municipalité, une demande a été faite à Hydro-Québec concernant l'enfouissement des fils électriques. Ce projet est éligible au programme d'enfouissement de distribution dans les zones d'intérêt patrimonial.

Des représentants d'Hydro-Québec sont venus sur les lieux du site concerné, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des travaux à réaliser. Maintenant que tout cela a été fait, Hydro-Québec est en mesure de fournir à la municipalité les coûts approximatifs (de plus ou moins 30%) pour lesdits travaux d'enfouissement.

La partie Hydro-Québec	17 014\$ (avant taxes)
La partie Vidéotron	5 000\$ (avant taxes)
La partie Telus Plus	3 866\$ (avant taxes)

En confirmant par résolution l'acceptation ou le refus de donner suite à ce projet, Hydro-Québec s'engage à fournir à la municipalité un coût final pour la réalisation des travaux. Cependant, si Hydro-Québec a commencé à préparer le projet suite à l'accord de la municipalité et qu'elle se désiste, Hydro-Québec sera tenu de facturer des coûts d'abandon. Un document plus explicite est remis à chacun des élus.

Dans l'édition «Dernière heure» la municipalité apprenait que l'enveloppe budgétaire pour l'enfouissement des fils électriques sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique serait haussée à 275 millions alors que la contribution municipale serait baissée à 25 millions. D'ailleurs le secrétaire municipal a contacté la Fédération québécoise des municipalités et cette annonce prochaine par le gouvernement lui a été confirmée. Donc, les coûts que la municipalité aurait à assumer dans ce dossier d'enfouissement des fils électriques sur le site institutionnel seraient maintenant de l'ordre d'environ 8% ce qui est nettement plus intéressant

À la suite de cette annonce, la municipalité accepte de donner suite à ce projet et demande à Hydro-Québec de fournir à la municipalité un coût final pour la réalisation des travaux.

CONSIDÉRANT QU'une bonne infrastructure est primordiale dans n'importe quelle construction car elle en assure une plus grande longévité ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement des fils électriques et le drainage sur le site institutionnel sont des étapes essentielles dans la démarche de réalisation de ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de débiter par ces opérations avant de penser à réaliser d'autres travaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre un programme de subvention pour l'enfouissement de fils électriques sur les sites d'intérêt patrimonial et que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec va injecter une somme supplémentaire de l'ordre de 275 millions pour l'enfouissement des fils électriques sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique, alors que la contribution municipale sera baissée à 25 millions;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet,

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à Hydro-Québec de continuer à travailler sur le projet d'enfouissement des fils

électriques sur le site d'intérêt patrimonial de la municipalité et de lui fournir un coût final pour la réalisation des travaux.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour payer des coûts d'abandon à Hydro-Québec si elle se désiste.

QU'aucun travaux ne soient entrepris avant de connaître premièrement le coût final de la réalisation des travaux et deuxièmement la participation additionnelle du gouvernement, si la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est retenue par son projet d'enfouissement des fils électriques sur le site patrimonial.

PROJET DE COMPOSTAGE RÉSIDENTIEL

Le 8 mai dernier, le Conseil des maires de la MRC de Montmagny acceptait un projet de compostage résidentiel.

Une invitation sera lancée aux municipalités. Ces dernières vont assurer le suivi si un organisme local adhère au projet. Le secrétaire rappelle que c'est fait sur une base volontaire. D'ailleurs, un communiqué dans les médias locaux informera la population du projet de compostage résidentiel.

La MRC procédera à l'achat de 100 bacs à compostage et assumera le coût d'achat de 34,51\$/bac taxes incluses. Par contre, elle re-facturera les municipalités selon le nombre de bacs requis au coût de 20\$/chacun.

Un projet d'échéancier concernant le compostage résidentiel ainsi qu'un exemple de ce à quoi ressemble un bac à compost est remis à chacun.

Actuellement, il y a 7 personnes à Saint-François qui se sont portées volontaires pour faire le compostage résidentiel. S'il y a d'autres personnes intéressées, elles n'auront qu'à communiquer au bureau municipal et s'il reste à ce moment-là des bacs à compostage de disponible il nous fera plaisir de leur en acheminer un.

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE CONSEIL DES LOISIRS

Les représentants de la municipalité sur le Conseil des Loisirs Saint-François de Montmagny inc. sont actuellement Mme Mariette Pelletier et M. Norbert Morin. Depuis le départ de M. Réjean Cloutier, personne n'a été nommé pour le remplacer. Donc, il faudrait corriger cette situation.

CONSIDÉRANT QUE le poste d'administrateur, en tant que représentant de la municipalité au sein du Conseil des Loisirs de Saint-François de Montmagny n'a pas été comblé depuis le départ de M. Réjean Cloutier;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur le Conseiller Yves Laflamme en tant que troisième représentant de la municipalité au sein du Conseil des Loisirs Saint-François de Montmagny inc.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

PARC À MORIGEAU

Le mobilier urbain a été installé au Parc à Morigeau depuis une quinzaine de jours. Hors, voici que la paix dans le voisinage est perturbée par la présence tardive d'un attroupement de jeunes. Ces derniers possèdent pour la majorité des véhicules motorisés (4 roues, motocyclettes, etc.) qui sont bruyants et dérangeants pour les résidents à proximité.

La municipalité possède un règlement No 172-1999 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. D'ailleurs, le secrétaire en remet une copie aux élus et attire leur attention à l'article 18 qui concerne justement les parcs publics.

«Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont et seront spécifiés par résolution.

Liste des terrains: École La Francoière.»

Le Conseil décide d'ajouter par voie de résolution, à l'école La Francoière, le lieu du Parc à Morigeau.

De plus, le policier parrain de la municipalité a été avisé de la situation. Ce dernier va rencontrer les jeunes gens qui causent ces désagréments et va essayer de leur faire comprendre qu'il y a des règles de civisme à respecter quand on vit en société.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,

ET RÉSOLU QUE nul ne peut se trouver sur le terrain du Parc à Morigeau aux heures où une signalisation indique une telle interdiction (en référence au règlement portant le numéro 172-1999).

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE, 2^e PHASE

La recherche en eau souterraine est constituée de plusieurs étapes:

- Localisation des secteur potentiels (c'est fait)
- Levées géophysiques (c'est fait)

La deuxième phase va demander des forages exploratoires afin de vérifier le potentiel hydraulique des sites retenus. Par cette deuxième phase, la firme BPR a proposé un budget de l'ordre de 26 200\$. Comme ces travaux s'adressent aux 3 municipalités (Berthier, Saint-Pierre et Saint-François), les coûts seront partagés de manière égale, ce qui revient à 8 733\$ pour Saint-François.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est la porte-parole dans ce dossier d'intégration des réseaux d'aqueduc avec Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté de cette façon au programme Infrastructures-Québec afin que les trois municipalités concernées puissent être éligibles à la demande d'assistance financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'intégration du réseau impliquaient inévitablement une recherche en eau souterraine sur chacun des territoires des municipalités concernées et que la firme, suite à un appel d'offres, Experts-Conseils André Laforest inc., avait été retenue;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en eau souterraine sont exigées par le ministère de l'Environnement et ce, afin de pouvoir établir un prix comparatif avec une usine de traitement d'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE la firme Experts-Conseils André Laforest inc. a déjà réalisé la phase de la localisation des secteurs potentiels pour chacune des municipalités visées ainsi que celle des levées géophysiques;

IL EST PROPOSÉ par M. Norbert Morin,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que porte-parole dans ce dossier d'intégration des réseaux d'aqueduc avec les deux autres municipalités, accepte que la firme Experts-Conseils André Laforest inc. effectue la phase 2A qui s'adresse aux trois municipalités et qui consiste à faire des forages exploratoires aux sites retenus ayant du potentiel.

QUE le coût des travaux des forages exploratoires qui s'élève, selon le budget proposé par la firme BPR. à 26 200\$, réparti de façon égale entre les trois municipalités.

QUE le coût de ces travaux soit éligible au programme Infrastructures-Québec;

QUE les Municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud s'engagent à rembourser à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud les coûts engendrés par la réalisation commune de cette phase 2A, si la facturation desdits travaux est faite de façon globale et adressée à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

QUE le Groupe-Conseils BPR surveillant des travaux, s'assure que la firme Experts-Conseils André Laforest inc. va produire une facturation précise et détaillée à chacune des municipalités concernées.

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE, FORAGES EXPLORATOIRES

La première étape de la recherche en eau souterraine a été réalisée à deux endroits différents présentant des potentiels intéressants le long de la rivière du Sud. Cela s'appelle un levé de sismique réfraction.

La deuxième phase consiste à effectuer des forages exploratoires. Ce ou ces forages seront faits par une foreuse rotative ou à percussion selon la nature de sols rencontrés aux endroits ciblés.

La municipalité est responsable des dégâts normaux des travaux de forage. D'ailleurs, les propriétaires concernés vont être dédommages par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la première étape de recherche en eau souterraine (le levé sismique réfraction) a été réalisée par Experts-Conseils André Laforest inc.;

CONSIDÉRANT QUE normalement l'étape suivante dans cette démarche de recherche en eau souterraine consiste à effectuer des forages exploratoires aux endroits qui ont présenté un potentiel élevé;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son aval pour que la firme Expert-Conseils André Laforest inc. effectue un forage exploratoire du côté nord de la Rivière du Sud sur le terrain qui appartient à la municipalité;

QUE la firme Experts-Conseils André Laforest inc. entre en contact un peu à l'avance avec la municipalité et le propriétaire visé afin d'éviter tout malentendu possible;

QUE des explications précises soient livrées aux gens concernés avant le début du forage exploratoire;

QUE la municipalité s'engage à obtenir l'autorisation des propriétaires visés, si besoin est, avant le début du forage exploratoire;

QUE la municipalité s'engage à dédommager les propriétaires concernés pour les dégâts normaux occasionnés par les travaux de forage exploratoire.

CHEMIN SAINT-FRANCOIS EST (À TITRE INFORMATIF)

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud conjointement avec les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Montmagny ont l'intention de présenter une demande d'assistance financière dans le volet 2.1 du programme d'infrastructures Canada-Québec 2000 concernant l'amélioration de la route 228. Voici les tronçons visés:

Saint-François: du Garage municipal au début de Saint-Pierre; environ 1,7 km

Saint-Pierre: début de Saint-Pierre jusqu'au début de Montmagny (Rand du Nord); environ 6 km

Montmagny: début de Montmagny jusqu'au Garage Chabot Auto; environ 4,2 km

La Ville de Montmagny va se charger d'être la porte-parole dans ce dossier de la réfection de ce tronçon d'environ 12km de la route 228.

LES VISITES DU CAP-ST-IGNACE

Les visites du Cap-St-Ignace est une entreprise touristique offrant présentement à Cap-St-Ignace et Montmagny un service de transport, guide touristique et accompagnateur de groupe pour les personnes désirant visiter ces localités de notre région.

Les visites du Cap-St-Ignace sollicite le mandat de transporter ces mêmes touristes ou visiteurs sur notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les visites du Cap-St-Ignace» est une entreprise touristique qui offre un service de transport qui n'existe pas actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par M. Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que l'entreprise «Les visites du Cap-St-Ignace» offre un service de transport, guide touristique et accompagnateur de groupe pour les personnes désirant visiter la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE l'entreprise «Les visites du Cap-St-Ignace» respecte rigoureusement l'entente qui sera proposée par la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et qui devra être signée par les deux parties.

APPROCHES DU PONT DE LA MONTÉE MORIGEAU

Des prix ont été demandés chez différents fournisseurs pour connaître combien il en coûterait en matériaux et main-d'œuvre pour rendre conforme selon les normes actuelles, les glissières de sécurité le long des approches du pont. Ça varie entre 22 000\$ et 26 000\$. Dans le budget 2001, aucune somme n'avait été prévue pour ça. Donc, le Conseil municipal demande au secrétaire de s'informer auprès du ministère des Transports s'il n'existe pas un programme de subvention concernant les ponts.

REGLEMENT NO 186-2001 CONCERNANT LES VTT

Le règlement permettant les véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux a été adopté à la réunion du 5 mars 2001. Le ministre des Transports l'a approuvé le 25 avril 2001.

Après réception de cette approbation, le Conseil municipal a demandé au secrétaire de se renseigner auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) si tout le monde était indemnisé en cas d'accident sur les bouts de chemins municipaux où la circulation des VTT serait permise. Il semble que ce ne soit pas le cas. Devant cette évidence, le Conseil municipal va transmettre ces informations à l'assureur de la municipalité afin de bien connaître les risques qu'encourt la municipalité si elle décide d'aller de l'avant pour l'hiver prochain avec ce règlement.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Présentation de la note de couverture relativement à l'émission du renouvellement des polices en titre pour la période du 15 mai 2001 au 15 mai 2002.

CONSIDÉRANT QUE la période d'assurance de la municipalité est venu à terme le 15 mai 2001 dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait demandé à l'assureur d'exécuter quelques changements, surtout au niveau de l'évaluation de certains bâtiments et que cette révision a été exécutée selon la demande;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser une note de couverture de vingt-quatre mille cent quatre-vingt-seize dollars (24 196\$) taxes incluses à l'assureur Groupe PMT Assurances inc. pour la période du 15 mai 2001 au 15 mai 2002.

VARIA

ENTENTE D'ASSISTANCE EN INCENDIE

Le chef pompier de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a remis le mois dernier un modèle d'entente qui a été rédigé dans le but de formaliser, à l'effet que Berthier-sur-Mer, Cap-St-

Ignace, Montmagny, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engagent à fournir du personnel, des véhicules et de l'équipement de lutte contre les incendies pour répondre à toute demande d'assistance.

Le Conseil municipal a bien pris le temps de l'étudier et est d'accord pour la signer au même titre que les autres municipalités concernées. Selon le Conseil, cette entente va permettre d'éviter les imbroglios lorsqu'une municipalité demandait assistance à une autre. Maintenant, les paramètres seront bien définis.

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour but de permettre aux municipalités participantes de prêter secours, pour le combat des incendies et autres urgences, aux conditions prévues à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'empêche pas la municipalité participante de respecter des ententes déjà prises avec d'autres municipalités ne faisant pas partie de cette entente mutuelle;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, manifeste clairement son approbation pour adhérer à l'entente proposée et mandate M. le maire Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier M. Yves Laflamme comme personne autorisée à signer ladite entente.

POMPIER-AUXILIAIRE

Lors de la rencontre entre le Conseil municipal et le chef pompier, ce dernier a laissé entendre qu'il envisageait la possibilité de recruter de nouveaux candidats en tant que pompiers volontaires. Le Conseil municipal n'est pas contre l'idée mais s'il y a de nouveaux arrivants en tant que pompiers ces derniers seront et demeureront pompiers auxiliaires et ce, tant que le schéma de couverture des risques émanant de la MRC de Montmagny ne sera pas en force.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne connaît pas, pour le moment, les implications et les obligations à venir lorsque le schéma de couverture des risques sera en application;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise le chef pompier, M. Sylvain Lamonde, que s'il y a nomination de nouveaux pompiers, ceux-ci demeureront pompiers auxiliaires jusqu'à la mise en application du schéma de couverture des risques.

CASSE-PIERRE

Le chef d'équipe pour les travaux publics s'est informé à la demande du Conseil, à savoir combien il en coûterait pour se faire concasser environ 4000 tonnes métriques de pierres. Ce matériau serait de qualité supérieure, sans compter qu'il est bon d'en avoir en réserve car on en utilise assez régulièrement.

Les concassés du Cap inc. demande 2,90\$ la tonne métrique et il est prêt immédiatement. Le Conseil municipal juge que c'est très abordable et accepte l'offre de M. Denis Hébert.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une gravière;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la gravière est assez grande pour qu'un casse-pierre puisse y aller;

CONSIDÉRANT QUE la pierre cassée est un matériau très utilisé et qu'il est bon d'en avoir en réserve à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la capacité portante de ce matériau est supérieure à un matériau tamisé;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet,

APPUYÉ par M. Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de «Les concassés du Cap inc. » qui consiste à concasser 4000 tonnes métriques de pierres à un prix de 2,90\$ la tonne métrique.

COMPTEURS D'EAU

Le Conseil municipal demande au secrétaire de cueillir des informations concernant la possibilité d'installer des compteurs d'eau dans la municipalité. Actuellement, la consommation d'eau est très élevée à Saint-François. Bien sûr il y a des usines mais le Conseil croit que cette dépense élevée en eau est également attribuable à des mauvaises habitudes et de la négligence.

Semble-t-il que l'installation de compteurs d'eau tend à diminuer la consommation d'eau de 20% à 30% ce qui n'est pas négligeable. Surtout ces années-ci où l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité devient de plus en plus rarissime.

Le principe du compteur d'eau est fort simple. C'est le principe de l'utilisateur payeur. Bref, cela signifie que tu paie pour ce que tu as consommé.

La municipalité compte entreprendre des démarches en ce sens dans le courant de l'année.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et quarante-cinq minutes.

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.



Petites annonces

À VENDRE

Machine à coudre électrique de marque Singer (achetée entre 1945 et 1950), très bon état.
\$75,00. Tél. : 259-7266

.....

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

L'O.M.H. de Saint-François annonce qu'il y a des logements disponibles dès maintenant

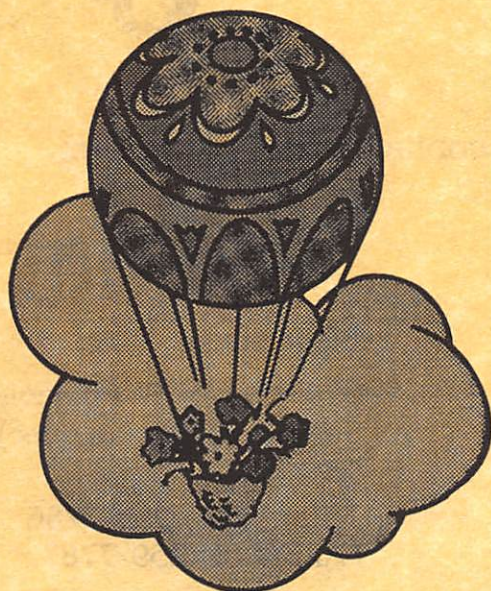
- Logements familles
- Logements Pavillon Pelletier

Endroit **CHALEUREUX, ACCUEILLANT** et **TRANQUILLE**

Pour plus d'informations, contactez Yves Laflamme

Tél.: Bur. **259-7228**

Bonnes vacances!



O bonsoins



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Le soleil : mieux vaut prévenir que guérir

UVA

Traversent le verre et le plastique. Forte intensité toute la journée. Même intensité à toutes les saisons. Même intensité dans toutes les régions géographiques. Peuvent causer le cancer si exposition prolongée, en addition avec les UVB. Responsables du vieillissement de la peau en grande partie.

UVB

Ne traversent pas le verre ou le plastique. Forte intensité entre 10 h et 14 h. Intensité réduite l'hiver. Intensité plus forte près de l'équateur. Souvent responsables des cancers et des coups de soleil. Responsables du vieillissement de la peau, en addition avec les UVA.

UVC

Fortement absorbés par la couche d'ozone, donc ne nous atteignent pratiquement pas, mais seraient les plus cancérigènes.

La prise de certains médicaments peut rendre votre peau plus sensible au soleil : il faut alors redoubler de prudence et utiliser un produit offrant une protection accrue.

Demandez conseil à votre pharmacien!

Malgré tout ce que vous avez pu entendre à propos des dangers reliés à l'utilisation de crèmes solaires, il est toujours essentiel d'appliquer ces crèmes avant de vous exposer au soleil. Les effets du soleil sur votre peau non protégée sont beaucoup plus nocifs pour votre santé et augmentent les risques de cancer de peau. De récentes études ont prouvé ce point. On ne devrait jamais utiliser de produit solaire chez les bébés de moins de 6 mois.

Les bébés doivent être protégés par des vêtements, et être à l'abri des rayons du soleil. Après 6 mois, l'utilisation de crèmes ou lotions protectrices est recommandée.

Comment choisir une crème solaire?

L'association canadienne de dermatologie recommande un produit qui a un FPS (facteur de protection solaire) contre les UVB d'au moins 15 (un FPS de 15 protège à 93% contre les UVB et un FPS de 30 protège à 97%).

Pour les peaux très sensibles ou présentant des problèmes particuliers, il est recommandé d'utiliser un produit avec un FPS de 30.

Pour les peaux qui ont tendance à l'acné, il est préférable d'utiliser une lotion ou un gel à base d'alcool. Pour les peaux sèches, les crèmes ont un meilleur pouvoir hydratant. Les crèmes sont plus résistantes que les lotions. Les lotions sont plus faciles à appliquer, surtout si la peau est irritée ou si le produit est pour un jeune enfant. Les filtres solaires laissent passer un certain pourcentage de rayons ultraviolets. Les écrans solaires bloquent tous les rayons ultraviolets.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h

Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

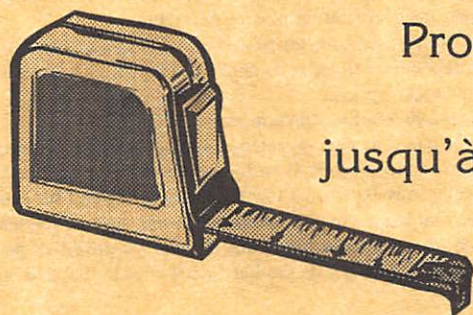
LIVRAISON GRATUITE





Desjardins

Prêt pour la **RÉNOVATION**



Profitez d'un rabais de taux
jusqu'à **3%** sur un prêt personnel
de 5000 \$ et plus



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786
FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur général